

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Rapport

Olivia Dufour

La hausse de la mobilité des magistrats interpelle le CSM

CHRONIQUE

Page 6

■ Personnes / Famille

Par le Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP) (EA 4487)

- L'ERADP de l'université de Lille 2

Droit et Santé

Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 12 (2^e partie)

JURISPRUDENCE

Page 20

■ Société unipersonnelle (EURL / SASU)

Véronique Legrand

Insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur : les droits des créanciers se précisent (Cass. com., 12 juill. 2016)

CULTURE

Page 24

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les mémoires d'un bibliophile (XXI)

ACTUALITÉ

Rapport



La hausse de la mobilité des magistrats interpelle le CSM ^{119x0}

Olivia DUFOUR

Le Conseil supérieur de la magistrature a présenté son rapport annuel le 30 juin dernier. Le constat dominant porte sur la forte augmentation de la mobilité des magistrats. Au point que le CSM a ouvert une réflexion sur le sujet pour mieux en comprendre les causes et l'étendue.

Les magistrats doivent bouger, c'est entendu. Même si la nomination à Lille de l'emblématique juge anti-terroriste Marc Trévidic a pu faire penser le contraire dans les médias. Nul n'est propriétaire de ses fonctions, et il est bon que les effectifs se renouvellent autant que le regard porté sur les dossiers. C'est ce qui a justifié la loi imposant par exemple aux juges spécialisés une durée limite de dix ans dans un poste. Toutefois, une trop grande mobilité des effectifs peut aboutir à déstabiliser l'institution. C'est précisément la crainte actuelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui, à l'occasion de son rapport annuel 2016, présenté à la presse le 30 juin dernier, tire la sonnette d'alarme. En raison de son rôle en matière de nomination, le Conseil est en effet aux premières loges pour observer les mouvements des magistrats. Or il se trouve que l'an dernier il a rendu 2 576 propositions ou avis en matière de nominations, ce qui a nécessité l'examen de 3 586 situations, soit 43 % du corps judiciaire. Le taux de mobilité s'établit à 31 %. Le CSM souligne

à ce sujet qu'une trop faible mobilité peut générer la sclérose, mais à l'inverse une trop forte mobilité nuit à la qualité et à la célérité de la justice. Et de citer des cas où l'on observe par exemple trois magistrats se succéder sur un poste en l'espace de cinq ans !

Le CSM souligne néanmoins qu'il a besoin d'études sur les parcours professionnels des magistrats pour nourrir la réflexion qu'il vient d'engager sur le sujet. Il est en effet témoin du flux sans pour autant savoir quelle part de la magistrature cela représente. Les magistrats qui bougent se voient, à l'inverse ceux qui occupent le même poste pendant vingt ans ne révèlent leur situation qu'au moment de leur départ en retraite. Il existe ainsi un « chiffre noir » des magistrats qui ne bougent pas dont des juges assesseurs au siège et de nombreux magistrats du parquet. C'est ainsi que se créent des magistratures régionales composées de sous-ensembles plus ou moins statiques.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34